

Ballastière de la Scierie

& Informations Règlement

Caractéristiques :

Ballastière de 46 hectares située sur la commune de Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)
Propriété de la Fondation des Pêcheurs gérée par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher
Entretien par écopaturage (troupeau de brebis solognotes)

Peuplement piscicole :

Carpes, brochets, sandres, rotengles, gardons, brèmes.

Règlementation du site :

Carte de pêche obligatoire
Float tube autorisé
Pêche de la carpe la nuit et bateau amorceur interdits
Remise à l'eau immédiate de toutes les carpes capturées
Remise à l'eau obligatoire et immédiate des Brochets (No-kill)
Pêche au vif et au poisson mort interdite ; leurres uniquement
Ardillons écrasés obligatoires

Camping & camping-car, baignade et feux interdits

Infractions :

Les infractions au présent règlement feront l'objet de demandes de réparation ci-dessous mentionnées :
Non respect des espèces en No-kill : 200€ ; Non respect de l'utilisation d'hameçons sans ardillon : 50 € par ligne
Non respect de l'interdiction du bateau amorceur : 50 € ; Dépôt des déchets : 100 €
Toute contestation entrainera l'exclusion du site sur l'année.



Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher

11, rue Robert Nau 41000 BLOIS

Tél : 02 54 90 25 60

Email : fed.peche41@wanadoo.fr

Site internet : www.peche41.fr